

LE ZONAGE

— — Limite de zones, de secteurs et de sous-secteurs

- Zone N : L'espace naturel et forestier**
- Zone N : l'espace naturel et forestier
 - Secteur Na : les massifs boisés
 - Secteur Nb : l'espace de valorisation des sols et des sous-sols
 - Secteur Nc : l'espace dédié à la recherche écologique visant l'incrustibilité
 - Secteur Npd : les espaces boisés patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les noyaux ruraux traditionnels)
 - Secteur Npe : les espaces boisés patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les vallées urbaines)
 - Secteur Npf : les espaces boisés patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les cotaux belvédères)
- Zone A : L'espace agricole**
- Zone A : l'espace agricole
 - Secteur Aa : l'espace agricole protégé pour des raisons de biodiversité, de paysage et de terres AOC viticole
 - Secteur Ab : les espaces boisés patrimoniaux dans l'espace agricole (les noyaux ruraux traditionnels)
 - Secteur Ac : les espaces boisés patrimoniaux dans l'espace agricole (les cotaux belvédères)
- Zone UA : Les bourgs renforcés**
- Secteur UAa : les centres urbains
 - Secteur UAb : les espaces de maisons individuelles à investir
- Zone UB : Les espaces urbains constitués**
- Secteur UBa : les opérations ou parties d'opération denses
 - Secteur UBb : les lotissements urbains
- Zone UC : Les quartiers voisins (existants ou en devenir)**
- Secteur UCa : les quartiers en « nappe »
 - Secteur UCb : les quartiers linéaires
- Zone UD : Les hameaux équipés à constructibilité limitée**
- Zone UD : les hameaux équipés à constructibilité limitée
 - Secteur UDp0 : les hameaux patrimoniaux (les noyaux ruraux traditionnels)
 - Secteur UDp1 : les hameaux patrimoniaux (les vallées urbaines)
 - Secteur UDp2 : les hameaux patrimoniaux (les cotaux belvédères)
- Zone UP : Les espaces urbains patrimoniaux**
- Secteur UPa : les centres-bourgs traditionnels
 - Secteur UPb : les noyaux ruraux traditionnels
 - Secteur UPc : les vallées urbaines
 - Secteur UPd : les cotaux belvédères
- Zone UX : Les sites d'activité économique**
- Secteur UXa : les zones d'activité dites « ordinaires »
 - Secteur UXb : les zones d'activité stratégiques
 - Secteur UXc : les zones industrielles
 - Secteur UXd : Le Quai Quallap
 - Secteur UXe : les entreprises hors zones d'activité
 - Secteur UXf : le site de l'Iriss
- Zone UE : Les sites d'équipements**
- Zone UE : les sites d'équipements
 - Secteur UEa : les sites d'équipements privés
- Zone 1AUH : Les espaces à urbaniser à vocation dominante résidentielle ouverts à l'urbanisation**
- Secteur 1AUHa : les secteurs à urbaniser dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble
 - Secteur 1AUHb : les secteurs à urbaniser au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes au secteur
- Zone 1AUX : Les espaces à urbaniser à vocation d'accueil d'activité économique ouverts à l'urbanisation**
- Secteur 1AUXa : les secteurs à urbaniser dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble
 - Secteur 1AUXb : les secteurs à urbaniser au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes au secteur
- Zone 2AU : Les espaces à urbaniser non ouverts à l'urbanisation**
- Secteur 2AUA : les secteurs à urbaniser au fur et à mesure de la réalisation résidentielle
 - Secteur 2AUB : les secteurs à vocation future d'accueil d'activité économique

LES PRESCRIPTIONS

-  Espace Boisé Classé
-  Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics
-  Emplacement réservé pour programme de logements
-  Linéaire de diversité commerciale
-  Secteur de mixité sociale
-  Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
-  Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
-  Zone d'implantation des constructions
-  Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination

Les protections patrimoniales (L151-19 : motifs d'ordre culturel, historique ou architectural)

Éléments de patrimoine bâti :

- | Bat | Ensemble | |
|---|---|--|
|  |  | Logis (XVe-XVIIe siècles) |
|  |  | Château, manoir et grande propriété (XVIIe-XIXe siècles) |
|  |  | Maison bourgeoise et maison de maître (XIXe-XXe siècles) |
|  |  | Habitat de villégiature (XIXe-XXe siècles) |
|  |  | Maison de bourg |
|  |  | Bâti rural |
|  |  | Propriété viticole |
|  |  | Équipement |
|  |  | Bâtiment artisanal ou industriel |

-  Petit patrimoine
- Arbre
- Alignement d'arbres

Les protections environnementales (L151-23 : motifs d'ordre écologique)

- Massif boisé
- Boisement de coteau
- Boisement et espace naturel à vocation de loisirs
- Espace naturel (boisement, jardin, etc.) à protéger dans l'espace urbain
-  Haie et ripisylve linéaire
-  Mare et son boisement d'accompagnement éventuel

- ### Fond de plan

-  Limite communale
 Limite de parcelle
 Bâtiment
 Voie

